

## **Lettre de Madame Ben Barka au Président Perez**

*Alors que le présent cahier était à l'impression, Mme Rita Ben Barka adressait à Monsieur le Président Perez, Président de la Cour d'Assises de la Seine, la lettre suivante :*

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre par voie de presse que le procès des ravisseurs et assassins de mon époux reprendra le cinq avril prochain.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président, la succession des drames tragiques qui se sont abattus sur la partie civile. Après le décès de Maître STIBBE et du Bâtonnier THORP, Maître BRUGUIER vient d'être terrassé par une grave maladie.

Personne plus que vous, Monsieur le Président, ne sait la lourde charge et le rôle important qu'ont joué respectivement et collectivement ces trois éminents avocats dans la conduite du procès, et particulièrement Maître BRUGUIER qui a été la cheville ouvrière de l'action de la partie civile.

Ma famille et moi-même sommes les premières à souhaiter que l'affaire soit jugée au plus tôt, mais aussi faut-il que nous soyons à même de participer à la manifestation de la vérité, à lutter dans des conditions normales contre la meute de criminels et leurs complices.

D'autre part, Monsieur le Président, je viens d'apprendre, par voie de presse aussi, l'existence d'un élément nouveau, à savoir l'éventuelle coopération de services de renseignements israéliens dans la préparation et peut-être l'exécution du rapt de mon époux.

L'honorabilité de la presse qui en a fait état, la résonance qu'a eu cette révélation tant sur le plan israélien qu'international, me fait l'obligation, Monsieur le Président, de solliciter de votre haute bienveillance d'entreprendre tout acte d'instruction que vous jugerez utile dans cette direction, et en premier lieu de faire délivrer les commissions rogatoires aux fins d'audition du brigadier général Meir AMIT, chef des services de renseignements israéliens et de messieurs Shmuel MOR et Maxim GHILAN, respectivement rédacteur en chef et rédacteur en chef adjoint du magazine « BUL » paraissant en Israël.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien reporter la date de la reprise du procès à une date ultérieure afin que la partie civile puisse organiser son assistance judiciaire et participer aux actes d'instruction motivés par ce très important fait nouveau.

Il ne nous échappe pas, Monsieur le Président, que lorsqu'il y a des accusés détenus, il convient d'accélérer la procédure ; mais en l'espèce, la majorité des criminels impliqués dans ce crime atroce sont soit en fuite soit en liberté provisoire, et, je ne pense pas — comme c'est l'avis unanime de tout le monde — que les sieurs LOPEZ, SOUCHON et DLIMI devraient de sitôt jouir de la même liberté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

*ci-joint : coupures de presse faisant état du fait nouveau en la matière.  
copies adressées :*

- A Monsieur le Président de la République Française,
- A Monsieur le Ministre de la Justice Française.